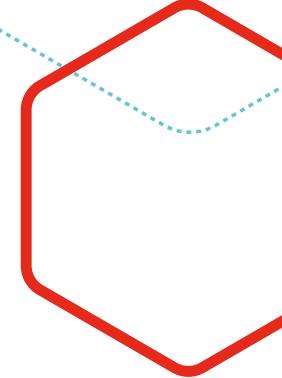


Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

**Parlons Inclusion Numérique : des
services publics aux EdTech,
construire l'autonomie numérique**

13 janvier 2026



Pavlina Novotny
*Cheffe de projet Hub des Territoires
à la Banque des Territoires*

Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires



WIFI-CDC-HUB-BDT

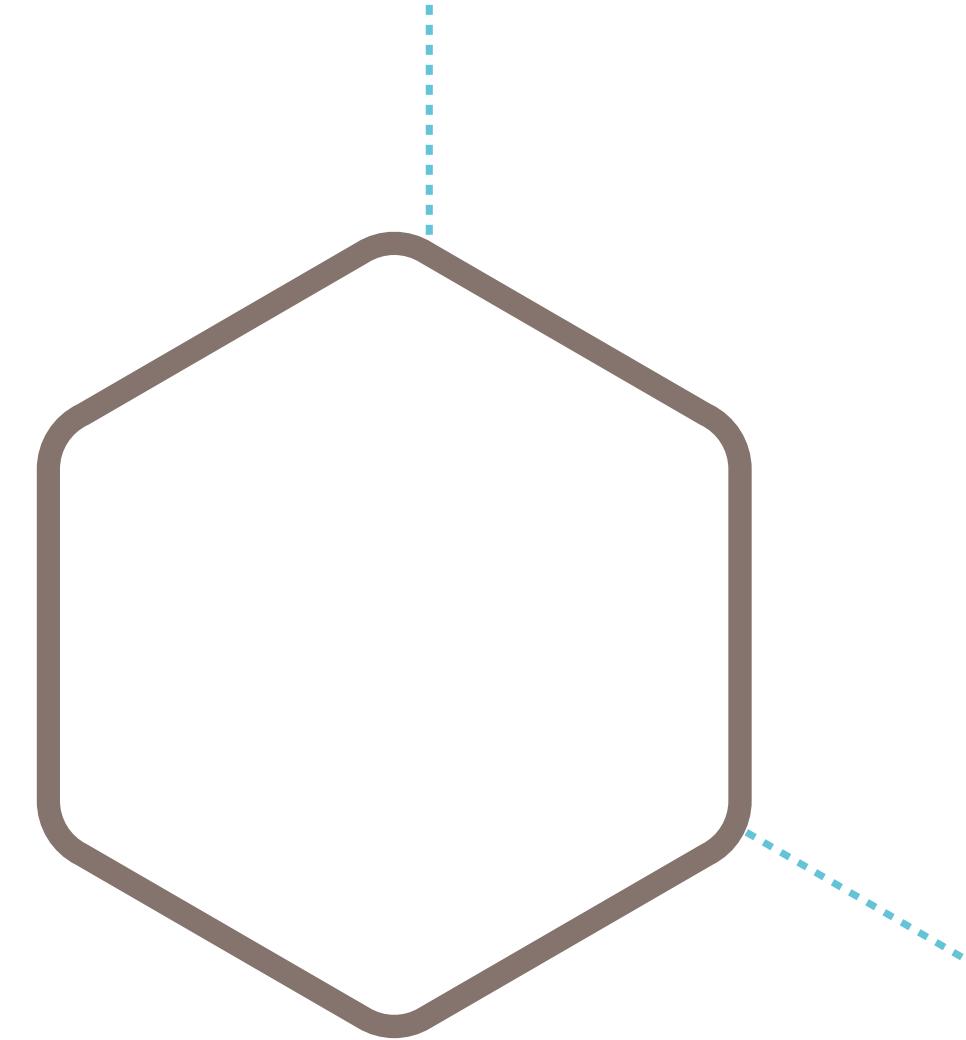
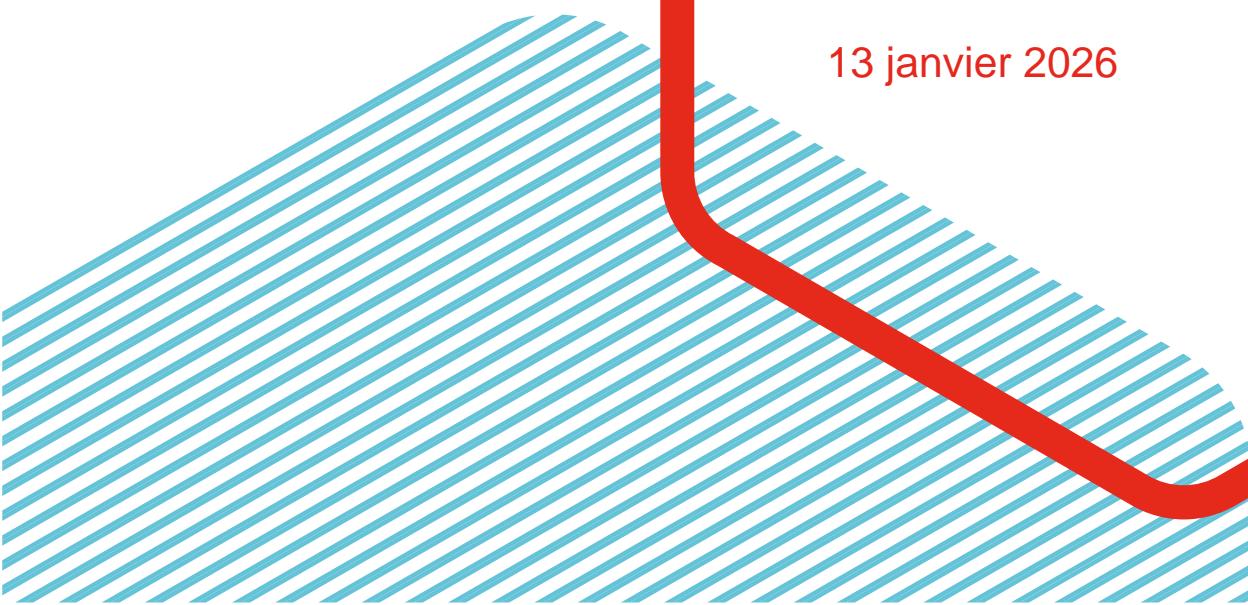
Identifiant : hub2026

Mot de passe : hub2026

Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

13 janvier 2026





Julie STEIN

*Responsable sectorielle à la **Banque des Territoires***

01

INSPIRER

Construire les fondements technologiques de la souveraineté et assurer la montée en compétences des citoyens



000000

*Senior Manager «Impact et Durabilité» au
cabinet BARTLE*

Nous nous sommes largement appuyés sur les différentes parties prenantes, au travers d'une revue documentaire, d'un benchmark de solutions et de pays, d'entretiens et ateliers

PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS LA DÉMARCHE

Etat	Collectivités	Filière	Experts et autres acteurs
<ul style="list-style-type: none"> <i>Education Nationale : Direction du Numérique Educatif (DNE), Réseau Canopé</i> <i>Economie : Direction générale des Entreprises (DGE)</i> <i>Direction interministérielle du numérique (DINUM)</i> <i>Secrétariat Général à l'Investissement (SGPI)</i> <i>Bpifrance</i> <p>Pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <i>Association des régions de France (ARF)</i> <i>Association des départements de France (ADF)</i> <p>Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Syndicat des personnels de direction : SNPDEN</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Edtech France</i> <i>AFINEF</i> <i>Structures Edtech : Lalilo, Plume, Projet Voltaire, Vittascience, les Editeurs pour le numérique, Docaposte</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>OCDE</i> <i>Numéricité</i> <i>ADEME</i>

20 Entretiens semi-directifs réalisés

3 ateliers en intelligence collective réalisés

16 Documents analysés

48 Structures Edtech analysées

8 Pays de l'OCDE analysés

4 Variantes de cadres de marché approfondies



La filière EdTech française est particulièrement jeune, avec un poids marqué en Ile-de-France



695 EdTech actives en France — un écosystème jeune, dont **45 %** dans le champ du scolaire/parascolaire

#1

Une filière jeune et dynamique, encore en structuration

La France compte **695 EdTech actives en 2025** (panel Xerfi), dont plus de **60 % créées après 2015**.

#2

Une concentration géographique marquée

60 % des EdTech ont leur siège social en **Île-de-France**, traduisant une forte centralisation des talents, des réseaux et des financements.

#3

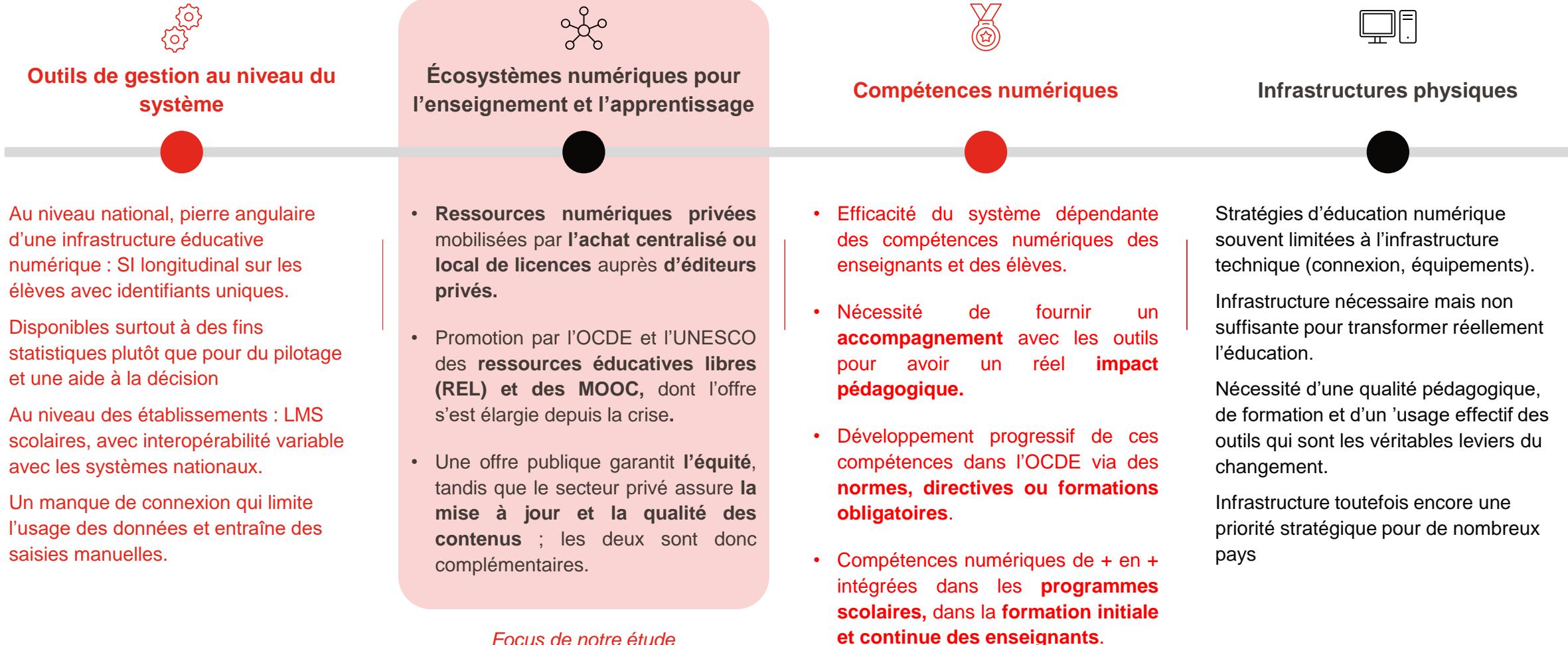
Un marché en croissance mais sous-financé à l'échelle mondiale

Le marché EdTech français est estimé à **1,6 Md€** en 2023, pour **67 M\$ levés en 2024** (contre 6,3 Md\$ dans le monde). **La France représente que 8 % des levées de fonds à l'échelle européenne**, soit 1% au niveau mondial (alors qu'elle pèse pour 2,8% du PIB mondial). Au sein de la EdTech, le segment scolaire apparaît comme étant **moins attractif pour les fonds de Venture Capital** que l'enseignement supérieur ou bien la formation professionnelle. En effet, les EdTech scolaires sont décrites comme :

- **plus petites**, davantage orientées inclusion ou missions sociales,
- **très dépendantes** du marché public,
- avec un modèle économique marqué par des abonnements/licences sujets à des **arbitrages budgétaires difficiles**

Ce profil explique la moindre présence de levées importantes.

Pour l'OCDE, les écosystèmes d'éducation numérique ont quatre composantes : outils de gestion, écosystèmes numériques, compétences numériques et infrastructures physiques



Le numérique éducatif doit relever des défis liés à l'accessibilité, utilisation et gouvernance des technologies numériques et des données, interopérabilité



Égalité d'accès et d'utilisation

- La pandémie a révélé de **fortes inégalités d'accès** aux outils et ressources numériques.
- Ces écarts tiennent souvent à la **décentralisation des décisions** sur les investissements numériques.
- Certains pays ont lancé des **programmes nationaux** ambitieux, d'autres misé sur une **convergence locale volontaire**.
- De **fortes disparités persistent** entre territoires pionniers et retardataires.
- Garantir une égalité d'accès et d'usage du numérique éducatif reste un défi majeur



Gouvernance des technologies numériques et des données

- La gouvernance des technologies et des données doit concilier **confiance du public** et **innovation du secteur privé**.
- Tous les pays de l'OCDE disposent de **réglementations** sur la protection des données éducatives, mais peu encadrent les données collectées par les prestataires privés.
- **Algorithmes et décisions automatisées** restent **peu régulés** dans l'éducation, malgré leur usage croissant.
- Les ressources éducatives basées sur l'**IA** émergent, poussant à créer de nouvelles lignes directrices.
- Le débat sur les **biais algorithmiques** prend de l'ampleur, soulignant la nécessité de politiques robustes de protection et d'analyse des données pour garantir l'équité.



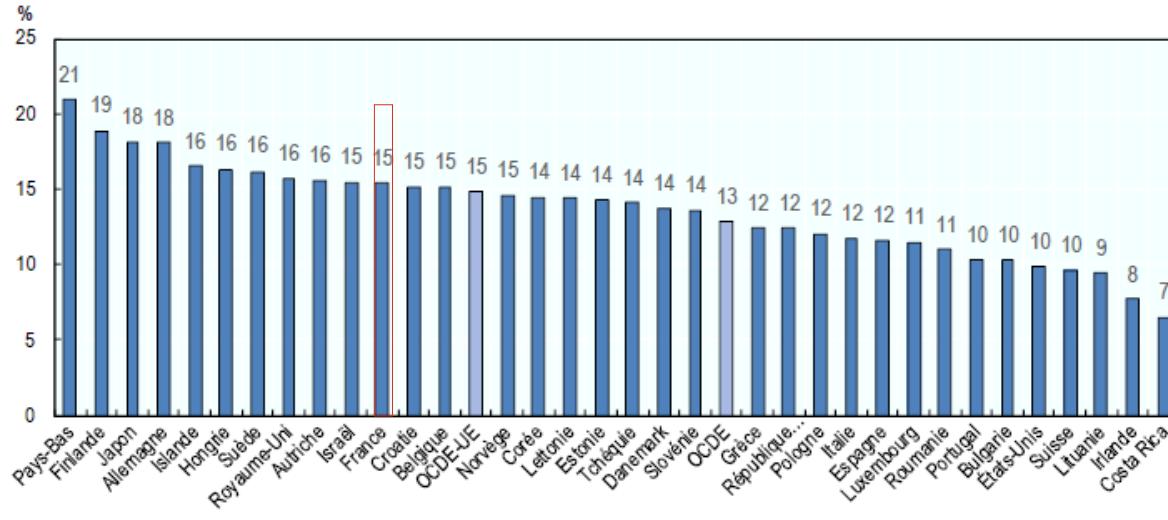
Interopérabilité

- La gouvernance des données doit aussi garantir des **normes d'interopérabilité** entre outils et systèmes éducatifs.
- Les **systèmes hérités** et la **fragmentation institutionnelle** freinent l'échange et la réutilisation des données.
- Le manque d'interopérabilité entraîne des **saisies multiples** et une **sous-exploitation des données collectées**.
- L'enjeu inclut l'**interopérabilité sémantique**, via des taxonomies communes pour classer les ressources.
- Malgré des progrès (ex. connexion unique), la plupart des pays restent **fragmentés** entre niveaux et outils de gestion.

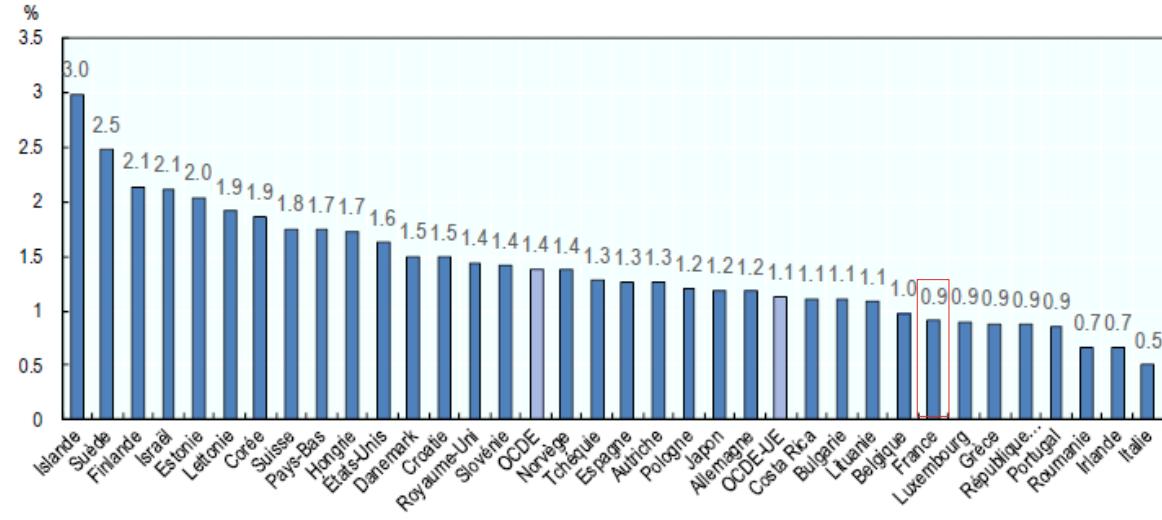
La réussite du numérique éducatif tient également à la place des marchés publics, de l'innovation et de l'IA dans les politiques publiques



FOCUS Marchés publics | Alors même que la France est dans la moyenne des pays de l'OCDE en matière de marché publics, ses achats d'éducation sont parmi les plus faibles de l'OCDE



Dépenses liées aux marchés publics en pourcentage du PIB (2021) – Source OCDE



Dépenses liées aux marchés publics de l'éducation en pourcentage du PIB (2021)

ANALYSE

- Si la commande publique française se situe **dans la moyenne** des pays de l'OCDE-UE, la France réalise en revanche **peu d'achats publics en matière d'éducation** (0,9% PIB vs 1,4% pour l'OCDE).
- Les dépenses publiques totales de marchés publics représentent en moyenne **12,9 % du PIB** dans l'OCDE (2021), **dont 10,7 % pour l'éducation**. En France, celles liées à l'éducation ne représentent en France que **5,9%**, soit **quasi moitié moins que la moyenne de l'OCDE**. Cela est révélateur d'un **déficit d'investissement dans les ressources et équipements à disposition des enseignants**.
- Les données sur les dépenses du secteur public en faveur de l'éducation numérique sont difficiles à obtenir mais celles du secteur privé peuvent en esquisser un aperçu. Selon des estimations du marché, les **dépenses réalisées à l'échelle mondiale** par les pouvoirs publics, les employeurs et les consommateurs en matière de matériel, de logiciel et de services d'ordre technologique sont **en hausse**. Elles représentent néanmoins **une part modeste (4 %)** des dépenses mondiales en faveur de l'éducation et de la formation.

FOCUS Marchés publics | La France a une pratique de marchés publics très centralisée et régulée

Tableau 12.1. Pratiques de passation des marchés publics des gouvernements centraux et infranationaux dans les pays de l'OCDE (2024)

	Marchés passés par le gouvernement central		Marchés délégués aux administrations locales et réglementés par le gouvernement central			Marchés délégués aux administrations locales et appuyés par le gouvernement central	
	Fourniture directe des outils et ressources	Délégation de la fourniture d'outils et de ressources à une autre organisation	Préautorisation d'une liste d'outils et de ressources pouvant être achetés (autorisation au préalable)	Autorisation en amont de l'achat d'outils et ressources spécifiques (autorisation au cas par cas)	Publication de critères contraignants liés aux achats publics pour favoriser...	Négociations tarifaires avec les fournisseurs d'outils et de ressources	Fourniture d'orientations aux établissements
Autriche	✓	✓	✓			✓	✓
Brésil	✓				Sécurité	✓	✓
Canada	✓*				Égalité d'accès*, Sécurité*	✓*	✓*
Chili	✓			✓			
Tchéquie							
Danemark	✓	✓	✓	✓*	Sécurité		✓
Estonie	✓	✓		✓*		✓	✓
Finlande							
France	✓	✓			Égalité d'accès, Sécurité, Interopérabilité		✓
Hongrie	✓	✓				✓	
Islande	✓	✓				✓	
Irlande	✓	✓	✓			✓	✓
Italie			✓	✓	Sécurité, Durabilité		✓
Japon	✓		✓				✓
Corée	✓	✓			✓*	✓	✓*
Lettone	✓	✓			✓	✓	✓
Lituanie	✓	✓				✓	✓
Luxembourg	✓		✓			✓	✓
Mexique	✓		✓				
Pays-Bas							✓
Nouvelle-Zélande	✓	✓				✓	
Slovénie	✓					✓	✓
Espagne	✓			✓			✓*
Suède							✓
Turkey	✓					✓	
États-Unis					Égalité d'accès*, Sécurité*		✓
Angleterre (Royaume-Uni)							✓
Comm. flamande (Belgique)	✓				Sécurité	✓	✓

ANALYSE

- L'analyse OCDE couvre 29 pays et entités infranationales, combinant questionnaires, entretiens et recherches documentaires.
- 21 pays** (soit plus des deux tiers) achètent centralement une partie des outils et ressources numériques ; 11 délèguent cette tâche à un **organisme public spécialisé*** (dont la France).
- Les pays non centralisés (ex. Tchéquie, Pays-Bas, Finlande, Suède, États-Unis) confient les **achats aux collectivités locales ou établissements**, tout en fixant des **objectifs nationaux**.
- Certains (Italie, Belgique francophone) **développent et détiennent leurs propres solutions, complétées par des achats locaux**.
- À l'exception de quelques cas, la plupart des pays fournissent des **orientations nationales en matière de marchés publics**, même lorsqu'ils ne centralisent pas les achats.
- Bien que très centralisée, La France est **un des rares pays** de l'OCDE qui **n'a pas fait de négociations tarifaires** avec les fournisseurs d'outils et de ressources. En effet, ce **déficit de commande publique** autour de l'éducation s'explique probablement par plusieurs facteurs :
 - une priorité historique donnée aux **dépenses de ressources humaines**, qui concentrent l'essentiel du budget éducatif ;
 - la place centrale accordée à la **liberté pédagogique**, laissant aux enseignants le choix de leurs outils ;
 - et, en conséquence, un moindre investissement public dans la structuration d'un marché national des ressources numériques.
- Elle a en revanche fortement insisté sur les **critères contraignants** de marché public pour favoriser **égalité d'accès, sécurité et interopérabilité**.

* le rapport de l'OCDE fait référence à Réseau Canopé

FOCUS Marchés publics | Selon l'OCDE, plusieurs orientations peuvent améliorer le rôle des marchés publics dans le numérique éducatif

Les marchés publics : un levier stratégique de transformation numérique

- Les achats publics ne doivent plus seulement fournir des outils, mais **orienter le développement du marché EdTech** vers les objectifs éducatifs nationaux : sécurité, interopérabilité, inclusion, efficacité.
- Les pouvoirs publics peuvent agir à la fois sur le versant de **la demande** (réguler, labelliser, inciter les établissements) et sur celui de **l'offre** (encourager les EdTech à adopter les standards nationaux).
- Les marchés publics deviennent ainsi un **instrument de politique industrielle et éducative**, pas seulement une procédure administrative.

Des tendances générales et points de vigilance

- Les pays combinent souvent **centralisation, labellisation et assistance locale** pour équilibrer efficacité et autonomie.
- La majorité des politiques actuelles se concentrent sur les **procédures** et la **conformité réglementaire, plus que sur le contenu ou l'efficacité** des solutions.
- Les critères trop rigides peuvent freiner la concurrence et l'innovation, au profit d'un petit nombre de fournisseurs dominants (vendor lock-in).
- À l'inverse, des **approches plus ouvertes** favorisent la **diversité et l'agilité**, mais exigent un **cadre national fort** pour éviter la fragmentation.

Des bonnes pratiques internationales selon l'OCDE

L'OCDE recommande que les achats publics :

- **Sélectionnent sur le coût global et la qualité**, pas uniquement sur le prix.
- **Évaluent le rapport coût-bénéfice sur le cycle de vie** des outils.
- **Répartissent équitablement les risques** entre prestataires et autorités.
- **Assurent un suivi de performance et de conformité** des contrats.

Des axes stratégiques d'action identifiés par l'OCDE

- La cybersécurité et la protection de la vie privée doivent être intégrées dans les critères d'éligibilité des marchés publics.
- L'interopérabilité est désormais un objectif politique central dans les pays avancés : les marchés publics doivent exiger des outils capables d'échanger des données avec les systèmes publics.
- Les marchés publics peuvent être utilisés pour corriger les fractures numériques et garantir un accès équitable.
- Les marchés publics doivent davantage conditionner les achats à une preuve d'efficacité pédagogique

FOCUS Marchés publics | L'OCDE recommande la mise en place d'une gouvernance nationale unifiée et d'un cadre pérenne de partenariat public-privé

Un besoin de gouvernance nationale unifiée et outillée

- L'OCDE insiste sur la nécessité d'une coordination centrale entre ministère, opérateurs publics et collectivités pour
 - mutualiser les données d'usage,
 - piloter les achats à partir d'indicateurs consolidés,
 - éviter la fragmentation et les doublons territoriaux.
- Un opérateur pourrait jouer ce rôle pour :
 - Piloter l'infrastructure de marché,
 - Gérer les standards,
 - Accompagner les acheteurs publics,
 - Réaliser le suivi et l'évaluation de l'impact.

Un besoin de structurer un cadre de partenariat public-privé durable

- Les pays avancés (Finlande, Danemark, Canada) montrent que la durabilité du marché EdTech repose sur :
 - Des partenariats stables entre État, collectivités et entreprises,
 - Une relation contractuelle pluriannuelle plutôt qu'une succession d'appels d'offres ponctuels, des mécanismes de labellisation et de co-création entre enseignants, chercheurs et industriels.
- La France pourrait faire évoluer sa commande publique d'un modèle "acheteur-fournisseur" vers un modèle de co-construction et d'innovation ouverte.

FOCUS Marchés publics | La commande publique doit aussi intégrer des critères de qualité et d'impact

Une nécessaire introduction des critères qualitatifs et d'impact éducatif dans les appels d'offres

- La commande publique doit dépasser le couple prix/ coût pour intégrer des critères en termes **d'usage** et **d'impact sur les apprentissages**.
- Les pratiques anglo-saxonnes et scandinaves montrent l'intérêt de labelliser les solutions fondées sur des preuves d'efficacité ("evidence-based"), soutenir l'évaluation continue des usages (tableaux de bord, études d'impact), créer un référentiel national d'indicateurs de performance éducative et technique.

Pays	Dispositifs	Critères utilisés
Royaume-Uni	Education Endowment Foundation (EEF) EdTech Evidence EdTech Impact / BESA Framework	Preuve d'efficacité : impact sur les apprentissages via études indépendantes (RCT, quasi-expérimentales). Value for Money : coût global sur le cycle de vie du produit, rapporté aux résultats éducatifs observés. Engagement des enseignants et des élèves : taux d'usage, satisfaction et effet sur la motivation.
Etats-Unis	Every Student Succeeds Act (ESSA)	Tier I – Strong Evidence : résultats issus d'un RCT Tier II – Moderate Evidence : études quasi-expérimentales démontrant un impact positif. Tier III – Promising Evidence : corrélation positive établie par des études cohérentes. Tier IV – Rationale-based Evidence : logique d'impact plausible soutenue par des données initiales. Reproductibilité et transférabilité : capacité du dispositif à être généralisé à d'autres contextes éducatifs.
Finlande	Education Alliance Finland (EAF) Label "Pedagogical Quality Certificate".	Efficacité pédagogique : contribution mesurable à la compréhension, la collaboration et la motivation des élèves. Alignement curriculaire : conformité aux objectifs du curriculum national. Facilité d'usage et ergonomie : temps de préparation, accessibilité, intuitivité. Engagement des enseignants : niveau d'adoption et qualité du support pédagogique. Impact durable : effets sur l'autonomie et la pensée critique des élèves.
Danemark	Danish Evaluation Institute (EVA)	Pertinence éducative : correspondance entre les fonctions de l'outil et les objectifs d'apprentissage nationaux. Evidence of Learning Outcomes : mesure du progrès des élèves. Facilité de mise en œuvre : capacité à être déployé sans formation excessive. Accessibilité universelle : respect du Design for All et des normes d'accessibilité numérique (WCAG).

FOCUS Marchés publics | La commande publique doit également reposer sur des critères de sécurité, d'interopérabilité et d'accessibilité

Dimension	Pays exemplaires	Normes / critères clés	
Sécurité & protection des données	Union Européenne	RGPD / ISO 27001 / FERPA / COPPA	Clauses obligatoires dans marchés publics, audits de conformité
Interopérabilité	Estonie Finlande Danemark France Royaume-Uni	LTI, CEDS, X-Road, MPASSid, API ouvertes	Prérequis pour référencement et subventions publiques
Accessibilité	Danemark Finlande France	WCAG 2.1, Design universel, VPAT	Critère obligatoire de labellisation et de conformité des marchés

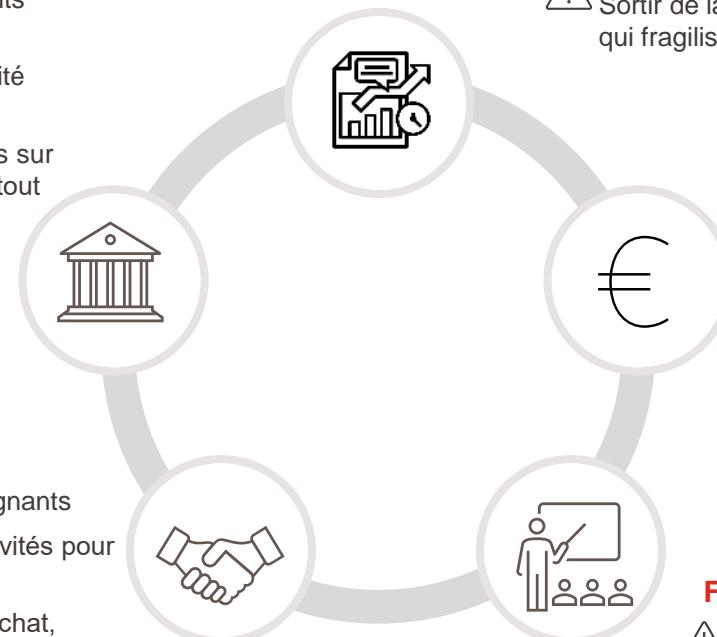
Sécurité, interopérabilité et accessibilité, des clauses obligatoires

- Les critères techniques de sécurité et de protection des données (RGPD, cybersécurité, conformité au GAR) doivent être systématiquement intégrés dans les cahiers des charges.
- L'interopérabilité doit devenir une exigence contractuelle, avec adoption de standards ouverts (API, SSO, taxonomies communes) garantissant la continuité des systèmes.
- L'accessibilité universelle (élèves à besoins spécifiques, inclusion linguistique, fracture numérique) doit figurer dans les critères d'éligibilité et de labellisation.

Nous avons identifié cinq conditions clés pour assurer la réussite et la pérennité d'un cadre de marché pour la filière EdTech

Gouvernance multi acteurs de la filière

- ⌚ Associer État, collectivités, EdTech, enseignants, parents dans des comités nationaux et territoriaux.
- ⚠ Définir un véhicule institutionnel pérenne (agence, comité filière renforcé).
- ⚠ Clarifier la répartition des compétences État/collectivités sur les ressources numériques (aujourd'hui zone grise, surtout au primaire)



Inclusion et subsidiarité

- ⚠ Garantir un accès équitable pour tous les élèves et enseignants
- ⚠ Laisser une marge d'adaptation aux académies et collectivités pour répondre aux besoins locaux.
- ⌚ Favoriser la mutualisation inter-collectivités (centrales d'achat, consortiums).

Légende

	Conditions préalables
	Horizon cible

Cadre stratégique national stabilisé

- ⌚ Définir une feuille de route pluriannuelle (8-10 ans) pour le numérique éducatif, inspirée de la e-santé, avec un pilotage interministériel (Éducation, Numérique, Économie, Collectivités).
- ⚠ Sortir de la logique « stop and go » des dispositifs (ex. BRNE, TNE) qui fragilise la confiance des acteurs

Un financement pérenne et anticipé

- ⚠ Sanctuariser un budget annuel dédié, mixant crédits État, collectivités et financements européens.
- ⌚ Définir des mécanismes de co-financement stables (État, collectivités, familles, entreprises).
- ⌚ Intégrer des logiques de financement innovant (intracting, comptes ressources, fonds sectoriels).

Formation et accompagnement des enseignants

- ⚠ Intégrer une brique « enseigner avec le numérique » dans la formation initiale.
- ⌚ Déployer des réseaux d'enseignants ambassadeurs (ERUN, RUPN) pour la formation continue.
- ⚠ Accompagner systématiquement le déploiement de chaque solution par des dispositifs de formation et de support

Nous avons identifié cinq conditions clés pour renforcer la souveraineté et l'impact des EdTech françaises

Gouvernance capitaliste souveraine

- ⌚ Garantir un actionnariat majoritairement européen ou public pour préserver l'indépendance.
- ⌚ Mettre en place des modèles de gouvernance transparents et inclusifs (filière, consortium, coopérative).
- ⌚ Protéger les structures des prises de contrôle par des acteurs soumis à des législations extra-européennes.



Interopérabilité

- ⚠ Respecter des standards techniques communs favorisant la compatibilité entre solutions doctrine technique du numérique pour l'éducation, la conformité GAR).
- ⚠ Assurer l'intégration fluide avec les environnements existants (ENT, LMS, plateformes nationales).
- ⚠ Limiter les effets de verrouillage technologique liés aux solutions propriétaires.

Légende

	Conditions préalables
	Horizon cible

Données souveraines et sécurisées

- ⌚ Héberger les données en Europe via un acteur de droit européen.
- ⚠ Protéger les données sensibles des élèves, enseignants et institutions.
- ⚠ Garantir la traçabilité et l'auditabilité des usages de la donnée

Impact pédagogique démontré

- ⌚ Évaluer scientifiquement l'efficacité des solutions sur les apprentissages (études indépendantes, expérimentations à grande échelle).
- ⚠ Produire des indicateurs mesurables d'impact sur les élèves et enseignants (progression des compétences, engagement, résultats scolaires).
- ⚠ Conditionner le soutien public à la démonstration d'un apport réel en termes d'apprentissage et d'inclusion.

Accessibilité

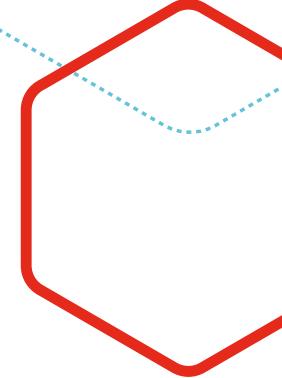
- ⚠ Concevoir des solutions inclusives et accessibles à tous (handicap, diversité socio-économique).
- ⚠ Faciliter l'usage grâce à une ergonomie adaptée pour enseignants, élèves et familles.
- ⚠ Rendre les solutions disponibles sur différents supports (PC, tablettes, smartphones).

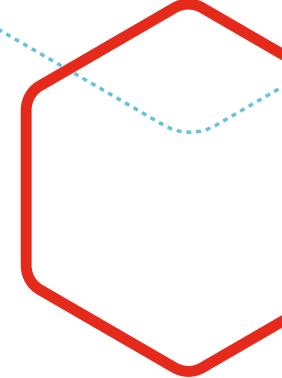


Stephan VINCENT-LANCRIN
*Senior analyst au sein de l'OCDE-
OECD*



Quentin VIDAL
*Policy analyst au sein de l'OCDE-
OECD*





Orianne LEDROIT
*Directrice générale de **Edtech France***

02

CONCRÉTISER

Développer la souveraineté numérique de nos territoires



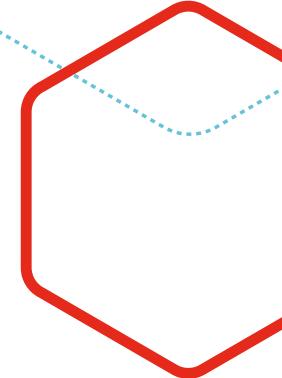
Céline Colucci

*Directrice générale de l'association **les Interconnectés***



Pierre JANNIN

*Conseiller municipal, délégué au numérique et à l'innovation de la **ville de Rennes***



TIE BREAK : TRAJECTOIRE D'INDÉPENDANCE NUMÉRIQUE EUROPÉENNE



Le 9 avril 2025 les élus de la Commission Numérique des Interconnectés, intercommunalités de France et France urbaine, ont lancé un appel à engager une trajectoire d'indépendance numérique : **TIE Break**.

Dans un contexte géopolitique menaçant, il devient urgent que les collectivités puissent réellement maîtriser la sécurité, la souveraineté et la soutenabilité de leur système d'information.

<https://www.interconnectes.com/e/tie-break>

Les enjeux

- L'exigence d'un **numérique responsable**
- Une **dépendance** croissante de nos organisations aux outils numériques
- Un contexte **géopolitique** tendu voire menaçant

Les freins

- ❖ Nos habitudes et usages confortables
- ❖ Identifier les priorités – les points critiques
- ❖ Un marché dominé par des acteurs puissants réticents à la réglementation
- ❖ L'accélération technologique



<https://www.interconnectes.com/e/tie-break>

By  **Interconnectés**

Définitions (source : wikipedia)

La souveraineté : C'est l'exclusivité de la puissance détenue par un État sur l'étendue de son territoire, et l'indépendance dont jouit cet État sur le plan international^[3].

L'indépendance est l'absence de relation (de sujexion, de cause à effet, de coordination) entre différentes entités. En politique : l'indépendance est, pour un pays, une organisation politique ou une branche de gouvernement, l'acquisition de son autonomie

L'autonomie est la capacité d'un objet, individu ou système à se gouverner soi-même, selon ses propres règles ; dans l'ordre matériel.



<https://www.interconnectes.com/e/tie-break>

By 

Le diagnostic

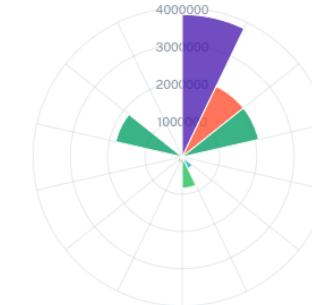
PRENDRE CONSCIENCE DE SA DEPENDANCE

Un outil d'autodiagnostic co construit pour :

- Identifier le niveau de dépendance en volume financier
- Qualifier la criticité, le niveau de risque
- Identifier sa capacité à agir
- Définir les priorités

Répartition par type de dépense

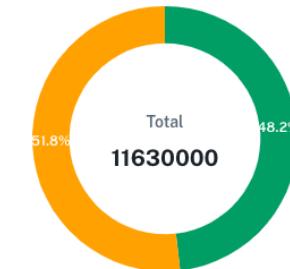
Distribution des dépenses par type



- | | |
|--|---------------------------------------|
| ● Applications Métiers (3 820 000 €) | ● Serveurs (2100 000 €) |
| ● Postes de travail (2100 000 €) | ● Smartphones -Tablettes (72 000 €) |
| ● Périphériques (57 000 €) | ● Stockage (350 000 €) |
| ● Réseaux (840 000 €) | ● Systèmes d'exploitation (166 000 €) |
| ● Sécurité des données (142 000 €) | ● Protection des terminaux (81 000 €) |
| ● Gestion des postes de travail (20 000 €) | ● Bureautique (1828 000 €) |
| ● Applications techniques (20 000 €) | ● Visio (34 000 €) |

Comparaison UE vs Hors UE

Répartition des dépenses par zone géographique



UE Hors UE

5 600 000 6 030 000

Les alternatives

DES CRITÈRES PARTAGÉS

Définir les critères de l'achat public autonome :
souveraineté, sécurité, respect de la réglementation (CNIL, RGPD, REEN, IA
Act, Data Act, NIS2...), réversibilité, interopérabilité, transparence,
durabilité et continuité de service

UN CATALOGUE DE SOLUTIONS

- Référencer les solutions existantes,
- Encourager les offres libres et communs numériques,
- Stimuler l'évolution du marché et l'émergence d'offres adaptées
aux besoins des collectivités



<https://www.interconnectes.com/e/tie-break> By 

Une trajectoire d'indépendance

PARTAGE & MUTUALISATION

- Appuyer la pratique sur l'expérience acquise par les pairs
- Documenter les projets
- Mutualiser les moyens

ORGANISATION ET METHODE

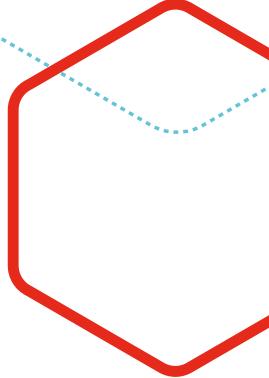
- Organiser la gouvernance,
- Adopter une feuille de route stratégique
- Accompagner le changement,
- Orienter l'achat public responsable & indépendant



<https://www.interconnectes.com/e/tie-break> By 

03

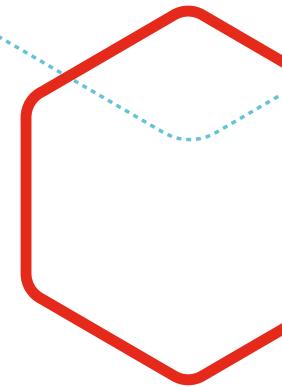
Conclusion



François BLOUVAC

*Responsable du pôle « ESS, Inclusion
numérique, Education et formation
professionnelle » à la **Banque des
Territoires***

Qu'avez-vous pensé de l'événement ?
Répondez à notre questionnaire de satisfaction !





banquedesterritoires.fr

X in f © | @BanqueDesTerr